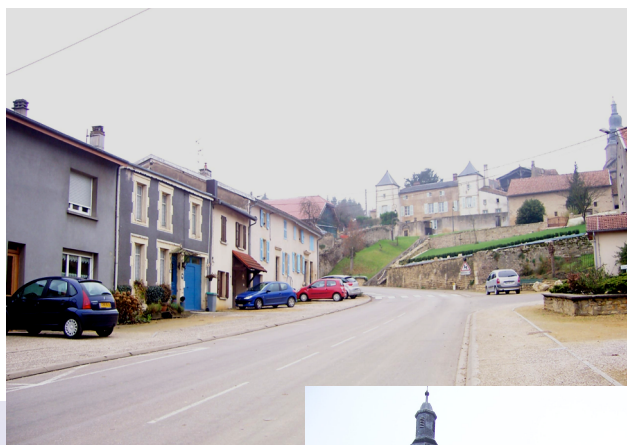




Commune d'Arrancy-sur-Crusne
Mairie
1, place de la mairie
55 230 ARRANCY SUR CRUSNE
Tél. : 03 29 85 90 15
e-mail :
mairie.arrancysurcrusne@orange.fr

RÉVISION GÉNÉRALE DU POS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

6.3 – ANNEXES SANITAIRES



l'AdT
l'Atelier des Territoires
BUREAU D'ETUDES
57000 METZ
Tél : 03.87.63.02.00

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal d'Arrancy-sur-Crusne en date du 20 mars 2014 approuvant le PLU

Le Maire

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est gérée par le **Syndicat Intercommunal des Eaux de Pierrepont**. **Cette mission englobe la production, le transfert et la distribution en eau potable**. La qualité de l'eau répond aux normes sanitaires d'eau potable.

Le syndicat est l'organisme gestionnaire du service de production et de distribution d'eau potable sur un territoire de 6 communes (Arrancy-sur-Crusne, Beuveille, Doncourt-les-Longuyon, Han-devant-Pierrepont, Pierrepont et Saint-Pierrevillers).

Les ressources en eau potable sont constituées par des sources dites « Sources des sept Fontaines » situées à Pierrepont (54).

L'eau, après traitement, est ensuite refoulée dans une conduite de 100 mm de diamètre, jusqu'au premier réservoir sur tour de 23 mètres, d'une capacité de 500m³ dit « Fayel » situé au Nord-Ouest de Pierrepont.

L'ensemble du réseau de distribution d'ARRANCY-SUR-CRUSNE, datant de 1954, se décompose comme suit :

- Une conduite principale de diamètre 100 mm ;
- Pour le réseau secondaire des conduites de diamètres 30 à 60 mm.

Le fonctionnement du réseau est satisfaisant (pression, quantité et qualité). Il n'existe pas de problème d'alimentation sur la commune. Aucun travaux n'est envisagé hormis les travaux nécessaires à l'extension possible de l'urbanisation.

ASSAINISSEMENT

Actuellement, l'assainissement des habitations s'opère de manière individuelle avec un rejet la plupart du temps des effluents épurés dans un réseau d'assainissement unitaire. Les dispositifs d'assainissement mis en place sont plus ou moins conformes à la réglementation en vigueur. Ce réseau rejoint le ruisseau des Eurantes.

La commune a réalisé son zonage d'assainissement conformément à l'article L. 2224-10 du Code des collectivités Territoriales. Une modification est en cours pour intégrer le projet de PLU. Cette étude intégrera un volet eau pluviale.

La commune envisage la réalisation à court terme d'un système de traitement collectif des eaux usées d'une capacité de 650éq/hab.. Sa localisation est prévue à l'Est de la commune, le long de la RD66 (secteur Ne du zonage du PLU).

DECHETS

La collecte des déchets ménagers est assurée chaque semaine par la Communauté de Communes du Pays de Spincourt, par la société Barisien, qui achemine les déchets vers un centre agréé, le Centre d'Enfouissement Technique de Jarny.

Un tri sélectif est organisé (plastiques, verre, papiers) toutes les 3 semaines. Les déchets encombrants sont collectés une fois par an.

Par ailleurs, la déchetterie (tri sélectif) de Spincourt est à la disposition des habitants d'ARRANCY-SUR-CRUSNE.

DEFENSE INCENDIE

Le réseau de distribution d'eau assure également la protection incendie de la ville. Celle-ci est assurée par **12 bornes incendie réparties dans toute la commune**. Elles desservent l'ensemble des quartiers ainsi que les zones d'activités.

Ces **bornes incendie présentent un débit insuffisant**.

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1) TELEVISION :

La couverture numérique est opérationnelle sur la commune. Les habitants peuvent ainsi bénéficier de la TNT à partir des deux émetteurs suivants :

- L'émetteur de VERDUN - SEPTSARGES
- L'émetteur de LONGWY - BOIS DE CHA

2) INTERNET HAUT DEBIT :

Les tableaux ci-dessous indiquent la disponibilité des technologies xDSL sur la commune d'Arrancy-sur-Crusne (*source : Ariase 2012*).

Technologie	Disponibilité
Internet par ADSL	Oui
Fibre optique	Non
TV par satellite	Oui
TNT	Oui

Le Noeud de Raccordement d'Abonnés (NRA) auquel est raccordée la commune d'Arrancy est le NRA 4AR55 - 550134AR basé à Arrancy. Ce NRA ne couvre qu'Arrancy. Il n'existe pas de dégroupage actuellement sur la commune.

Le débit actuel est de 2Mbits sur la commune. Le répartiteur actuel de la commune ne permet pas encore de bénéficier de débits supérieurs à 2Mbits par seconde.

Le SDTAN approuvé par délibération de l'assemblée du Conseil Général de Meuse en date du 13 décembre 2012 est à prendre en compte. Le PLU se doit de prévoir l'installation de plusieurs gaines techniques pour la fibre optique lors de la réalisation de tranchées sur le domaine public et sur le domaine privé sans favoriser un seul opérateur. Toutes les nouvelles constructions doivent être pré-câblées afin de pouvoir recevoir la fibre optique (100 méga bits).